

AUXONNE

Etat-Civil du 4 au 11 Décembre 1919

NAISSANCES

Du 4. — Louis-Charles Deprey, fils de Olga. Du 9. — Michel-Jean Petit, fils de Edgard-Edmond et de Alexina-Marie-Florence Guitbert.

PUBLICATIONS DE MARIAGES

Entre: Paul-Henri Thery, sergent au 10^e R. I., et Angèle Colin, sans profession. Georges-André Malaret, jardinier, et Madeleine-Catherine-Felicie Maire, sans profession.

MARIAGE

Entre: Henri-Lucien Foylin et Marie-Louise Milliere.

qu'aura à réaliser la nouvelle administration.

Il a été ensuite procédé à l'élection d'un maire, de deux adjoints et des délégués aux élections sénatoriales. Ont été élus: Maire, M. Louis Baumont; Adjoints, MM. Matrat-Boisselet et Bergerot Alexandre; Délégués sénatoriaux, MM. Baumont, Matrat, Bergerot, Personne, Patin-Monin, Rémond-Camp, Vachon-Piot, Senille et Gaviillon; Délégués suppléants, MM. Besson et Malaret-Roy.

Nous sommes heureux de féliciter les nouveaux élus et en particulier M. Baumont, maire, qui en pleine guerre n'a pas hésité à assumer la lourde charge de la mairie, dont l'activité et le dévouement ont contribué de la plus large manière à éviter à notre population les difficultés de ravitaillement dont on a si cruellement souffert dans nombre de localités.

Enquête de Commodo et Incommodo

Le Maire de la ville d'Auxonne a l'honneur d'informer les intéressés que M. Thévenard, agent voyer, délégué de M. le Préfet de la Côte d'Or, comme commissaire enquêteur, recevra, le vendredi 19 courant, de 13 à 16 heures, à la mairie, les observations qui pourraient être présentées relativement à l'alignement par la ville d'Auxonne d'une parcelle de terre, située sur le territoire de la commune, d'une contenance de 1 hectare, 59 ares 50, lieudit « Le Clos Minot », section C, n° 210.

Elections au Conseil Général et au Conseil d'Arrondissement

Nous, Maire de la Ville d'Auxonne, Vu le décret de M. le Président de la République en date du 26 Novembre 1919;

Arrêtons: Vu l'arrêté de M. le Préfet de la Côte-d'Or en date du 27 novembre 1919;

Art. 1^{er}. — Les électeurs de la commune d'Auxonne (ville et banlieue) sont convoqués pour le dimanche 14 décembre 1919, à l'effet de procéder à l'élection de:

- 1. Un membre du Conseil général; 2. Un membre du Conseil d'arrondissement.

Art. 2. — Le vote aura lieu à la mairie, salle du Conseil municipal (1^{re} et 2^e section).

Art. 3. — Le scrutin ne durera qu'un seul jour, il sera ouvert à 8 heures du matin et clos à 6 heures du soir, le dépouillement suivra immédiatement la clôture du scrutin.

Auxonne, le 9 décembre 1919. Le Maire: Baumont.

AVIS

Les Alsaciens-Lorrains, redevenus Français à la suite de la mise en vigueur du traité de paix avec l'Allemagne et appartenant aux classes 1919 et 1920, sont priés de se faire inscrire d'urgence à la mairie, bureau militaire, jusqu'au 15 décembre prochain.

Libéralités

Samedi dernier, au dîner donné salle Berger à l'occasion du mariage de Mlle Marie-Louise Millière et de M. Henri Foulon, des Granges, une quête faite par la demoiselle d'honneur et son cavalier a produit la jolie somme de 77 fr. 90 que les promoteurs de cette généreuse idée ont désiré voir être versée à l'œuvre du Monument à élever aux enfants d'Auxonne morts pour la France.

Au nom du Comité nous leur adressons de sincères remerciements auxquels s'ajoutent nos vœux de prospérité aux jeunes époux.

Avis aux Démobilisés

Dimanche dernier, salle du café Buisson, un bal donné par les jeunes gens des Hameaux à l'occasion de leur démobilisation, une quête faite au profit de l'œuvre du Monument à élever aux enfants d'Auxonne morts pour la France a produit la belle somme de 101 fr. 30. Aux auteurs de cette belle pensée, nous adressons de sincères félicitations et, au nom du Comité, de chaleureux remerciements aux souscripteurs.

Les démobilisés de la ville d'Auxonne et de la Banlieue sont invités à assister à une réunion qui aura lieu le lundi 15 courant, à 20 heures, salle du Café de Paris.

Un groupe de démobilisés.

Bal de la Saint-Nicolas

A l'occasion de la St-Nicolas, les jeunes gens des Granges invitent la jeunesse des environs à assister au bal qui aura lieu dimanche 14 courant, à 8 h. 1/2, salle Berger, aux Granges.

Incendie

Dans la nuit de mardi à mercredi, vers minuit et demi, une colonne de fumée jaillissant derrière la maison d'habitation des époux Maray, boulangers, rue Thiers, attirait l'attention de quelques passants attardés. Au moment où ceux-ci allaient réveiller M. Maray pour l'avertir, celui-ci sortait en criant « Au feu ! ».

Rapidement avec l'aide de voisins, l'incendie qui s'était déclaré dans le fournil situé derrière l'habitation, fut attaqué; l'alarme fut donnée et peu après, arrivèrent sur les lieux, les pompiers de la commune sous les ordres de M. Munier, sous-lieutenant; les piquets des 10^e R. I. et dépôts de cavalerie avec leurs pompes; les autorités municipales, la police et la gendarmerie.

Vigoureusement combattu, l'incendie était circonscrit à 1 h. 1/2 et tout danger conjuré. Le fournil et le matériel qu'il renfermait ont été la proie des flammes. Les dégâts évalués à 10.000 francs environ, sont couverts par une assurance à la compagnie « Le Phénix ». Aucun accident de personne.

De l'enquête à laquelle procède M. le Commissaire de Police, il résulterait que le sinistre est dû à une cause purement accidentelle, provoqué soit par un tison échappé du four, soit par un court-circuit dans la canalisation électrique du pétrin mécanique.

MM. Buisson Honoré, propriétaire, et Maroy, locataire de l'immeuble nous prient d'adresser leurs remerciements les plus vifs à toutes les personnes civiles et militaires qui ont bénévolement et activement aidé à combattre l'incendie et dont l'intervention rapide a permis de sauvegarder le bâtiment d'habitation et les immeubles voisins.

Un noyé

Le corps d'un inconnu a été retiré de la rivière de Saône au lieudit « du gravier », territoire de Poncey, le 8 courant. La mort paraissait remonter à un mois. M. le Juge de Paix, accompagné de M. le Docteur Moreau et de la gendarmerie d'Auxonne, a procédé à toutes constatations utiles. Le noyé n'a pu être identifié; il répond au signalement suivant: taille, 1 m. 55; calvitie complète; vêtu d'un poletot noir, d'une veste de travail bleue, d'un gilet noir, d'une chemise à rayures bleues et rouges, d'une danelle blanche, d'un pantalon noir serré par une ceinture de cuir, chaussé de souliers sans à lacets.

On croit se trouver en présence du cadavre de l'assassin de Germigney (Hte-Saône) qui récemment abattit à coups de fusil deux personnes de cette commune dans un bal. Une enquête est ouverte.

Enseveli vivant

M. Chevallard, terrassier, demeurant à Flammerans, était occupé à la construction du chemin de desserte des usines, lorsqu'un éboulement se produisit. Il fut enseveli sous une vingtaine de mètres cubes de terre. Grâce à l'intervention rapide de ses camarades de chantier, le malheureux pu être tiré de sa fâcheuse position et sauvé. Il a été transporté à son domicile. Son rétablissement nécessitera 15 jours de repos.

Expédition et Enregistrement de colis ou bagages

Le Chef de gare d'Auxonne a l'honneur d'informer le public que, conformément à l'arrêté ministériel du 10 novembre 1919, inséré au Journal Officiel du 22 novembre 1919 et entrant en vigueur le 1^{er} décembre 1919, les gares ne devront accepter, à l'enregistrement ou à l'expédition, que les bagages ou colis qui auront été revêtus, par les soins du voyageur ou de l'expéditeur, d'une étiquette indiquant, en caractères très apparents et très lisibles, obligatoirement le nom et l'adresse complète du destinataire ainsi que la gare de destination et, facultativement, l'adresse de l'expéditeur.

Ces étiquettes doivent être établies à l'encre noire. Les wagons complets doivent être

revêtus par les soins de la gare expéditrice, de chaque côté du wagon, d'une étiquette indiquant obligatoirement le nom et l'adresse du destinataire ainsi que la gare de destination et, facultativement, le nom de l'expéditeur.

Ces dernières étiquettes, fournies par les gares, devront être remplies par l'expéditeur et la manutention incombe au public.

REMERCIEMENTS

J'adresse aux électeurs de la première circonscription qui m'ont accordé leurs suffrages au scrutin de ballottage du 7 décembre dernier où je me présentais comme candidat indépendant, mes bien sincères remerciements.

Inconnus de moi, je les prie de bien vouloir agréer ici l'expression de ma profonde reconnaissance.

Frédéric MÊNIL

Quartier-Neuf, à Auxonne.

AVIS IMPORTANT

aux Pères de familles nombreuses En vue d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur l'éducation de leurs enfants ainsi que sur l'avenir et la grandeur de la France et ce, en rapport avec les exigences de la vie et les difficultés de l'existence; il est formé entre tous les pères et mères de familles nombreuses de France et des colonies, une « Ligue d'action », dénommée « Ligue d'action des pères et mères de familles nombreuses de France et des colonies ».

Tous les pères et mères ayant 4 enfants vivants et au-dessus, sont priés de se faire inscrire de suite à son délégué régional: M. MICHAUD Hippolyte, 10, rue Thiers, à Auxonne (Côte-d'Or).

(Prière de joindre un timbre pour réponse.)

ON DEMANDE DES OUVRIÈRES

S'adresser chez Mlle LIGEROT, rue Lafayette.

Le Propriétaire Gerant: Ch. BESSON

HERNIES



JE SUIS GUÉRI. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies après avoir porté le nouvel appareil sans ressort de M. J. GLASER le réputé spécialiste de Paris, 63, boulevard Sébastopol.

Ce nouvel appareil, grâce à de longues études et de nouveaux perfectionnements, assure séance tenante la contention parfaite des hernies les plus difficiles; les réduit et les fait disparaître.

En voici d'ailleurs une preuve: Monsieur GLASER, 2 - 9 - 10.

« Je suis heureux de vous apprendre que ma hernie est complètement immobilisée grâce à votre nouvel appareil sans ressort que j'ai pu porter jour et nuit sans aucun gêne. Je suis enchanté de ce merveilleux résultat et je vous autorise à publier ma lettre en témoignage de reconnaissance. »

M. BRENET Julien à Orchamps-Vennes (Doubs)

Désireux de donner aux malades une preuve immédiate de ce résultat, garanti d'ailleurs par écrit, M. GLASER invite toutes les personnes atteintes de hernies, efforts, décharges, à lui rendre visite dans les villes suivantes où il fera gratuitement l'essai de ses appareils.

Allez donc tous à GRAY, 17 Décembre, Hôtel de Lyon. DIJON, mardi 23 et le 24, hôtel du Chapeau Rouge. AUXONNE, Vendredi 26 Décembre, Hôtel du Grand Cerf.

Brochure franco sur demande. Ceintures ventrières pour déplacements de tous organes.

AVIS

M. PUPET, Correspondant du P.-L.-M.

a l'honneur d'informer le public qu'à partir du 1^{er} DECEMBRE le service des trains pour voyageurs et bagages sera assuré tous les jours et à tous les trains, à l'exception de 22 h. 51 et 23 h. 18. Les voyageurs seront pris à domicile sur demande.

PRIX DES PLACES: 0.50 par personne - Bagages: 0.50

CRÉDIT NATIONAL

Placement de 8.000.000 d'OBLIGATIONS 5 % à LOTS

Pour faciliter la réparation des dommages causés par la guerre (Titres gagés par une annuité inscrite au budget de l'Etat)

Table with 2 columns: NOMINAL and Amortissement. Rows include TAUX, COUPONS, PRIX D'ÉMISSION, and LOTS.

On souscrit dès maintenant, sans frais, à la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, 51, Rue Antoine-Masson, à AUXONNE

THE CHAMBARD le Meilleur Remède de la CONSTIPATION

LES MALADIES DE LA FEMME LE FIBROME JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY

Diffusion CHANTECLER mars 2020

L'Écho bourguignon du 13 décembre 1919, page 2

On pourra lire dans l'encadré les détails concernant l'élection du maire d'AUXONNE et de ses deux adjoints le mercredi 10 décembre 1919.

Conseil Municipal

Le Conseil Municipal réuni mercredi matin à 10 h., à la Mairie a été installé par les soins de M. Baumont, Conseiller Municipal, faisant fonctions de Maire depuis 1918, réélu aux dernières élections.

Après lecture du procès-verbal et un compte-rendu succinct des résultats obtenus par la Municipalité sortante, résultats magnifiques qui ont soulevé les applaudissements de la nouvelle assemblée, M. Baumont a cédé la fauteuil présidentiel au doyen d'âge, M. Matrat-Boisselet, premier adjoint sortant.

M. Matrat a adressé quelques paroles de bienvenue aux nouveaux élus et relaté les grandes lignes des travaux

152 A. — SOUS-SECRETARIAT D'ÉTAT A LA LIQUIDATION DKS STOCKS 19 bis, Boulevard Diderot, PARIS (10^e) Téléphone: PASSY 96-45, 98-14, 98-85

1^{re} VENTE D'AUTOMOBILES AMÉRICAINES

à IS-SUR-TILLE (Côte-d'Or)

de: 38 CAMIONS (Riker, G.M.C. U.S.A., Liberty, Mack) 21 CAMIONNETTES (Ford, G.M.C. Dodge) 27 TOURISTES (Dodge, Ford, Commerco, Cadillac), 2 RÉSERVOIRS À EAU 2 CARROSSERIES, 1 Lot de MOTOCYCLETTES avec SIDE-CAR, 4 MOTOCYCLETTES (Harley-Davidson)

EXPOSITION PERMANENTE: Au Camp Américain d'Is-sur-Tille du 16 au 23 Décembre 1919, jour de l'adjudication.

Renseignements: au Parc de vente, ou 70, avenue de la Bourdonnais, PARIS. Téléphone Saxe 70-57